

**Service Routier Haguenau  
Centre d'Entretien et d'Intervention Soufflenheim**

**Projet N° 2024-0502**

**Objet : D248 - D468 - Pose d'enduits superficiels entre LAUTERBOURG et SELTZ**

**Planning et phasage sommaire**

Date des travaux : **A compter du Lundi 08 Juillet 2024 et jusqu'au Jeudi 11 Juillet 2024 inclus (4 jours),**

**Mode d'exploitation retenu**

Article 1

**PHASE 1** - A compter du Lundi 08 Juillet 2024 et jusqu'au Mardi 09 Juillet 2024 inclus, sur la D248 du PR 005 + 0403 au PR 008 + 0701 (du giratoire D248/port autonome au carrefour D248/89), dans les deux sens de circulation, sur les communes de Lauterbourg et de Mothern, la circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours uniquement en cas d'intervention sur le chantier.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D248, D3, D468, D89, via les communes de LAUTERBOURG, NEEWILLER-PRÈS-LAUTERBOURG, MOTHERN.

Article 2

**PHASE 2** - A compter du Lundi 08 Juillet 2024 et jusqu'au Mercredi 10 Juillet 2024 inclus, sur la D248 du PR 003 + 0772 au PR 005 + 0320 (du carrefour D248/89 au carrefour D248/80) et sur D248 du PR 3+590 au PR 1+790 (du giratoire D248/80 au giratoire D248/752), dans les deux sens de circulation, sur les communes de Mothern et de Munchhausen, la circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours uniquement en cas d'intervention sur le chantier.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D248, D89, D468, D752, via les communes de MOTHERN, NEEWILLER-PRÈS-LAUTERBOURG, WINTZENBACH.  
Et part la D80 pour rejoindre MUNSCHHAUSEN.

Article 3

**PHASE 3** - A compter du Mercredi 10 Juillet 2024 et jusqu'au Jeudi 11 Juillet 2024 inclus, sur la D248 du PR 000 + 0006 au PR 001 + 0630 (du giratoire D248/752 au carrefour D248/468), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Seltz, la circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours uniquement en cas d'intervention sur le chantier.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D468, D128, D752, via les communes de SELTZ, SCHAFFHOUSE-PRÈS-SELTZ.

Article 4

**PHASE 4** - A compter du Mercredi 10 Juillet 2024 et jusqu'au Jeudi 11 Juillet 2024 inclus, sur la D468 du PR 134 + 0852 au PR 135 + 0627, dans les deux sens de circulation (du carrefour D468/28 au carrefour D248/468), sur la commune de Seltz, la circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules. Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours uniquement en cas d'intervention sur le chantier.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D28, D734, D247, D752, D128, D468, via les communes de SELTZ, NIEDERRCEDERN, SCHAFFHOUSE-PRÈS-SELTZ.

#### Article 5

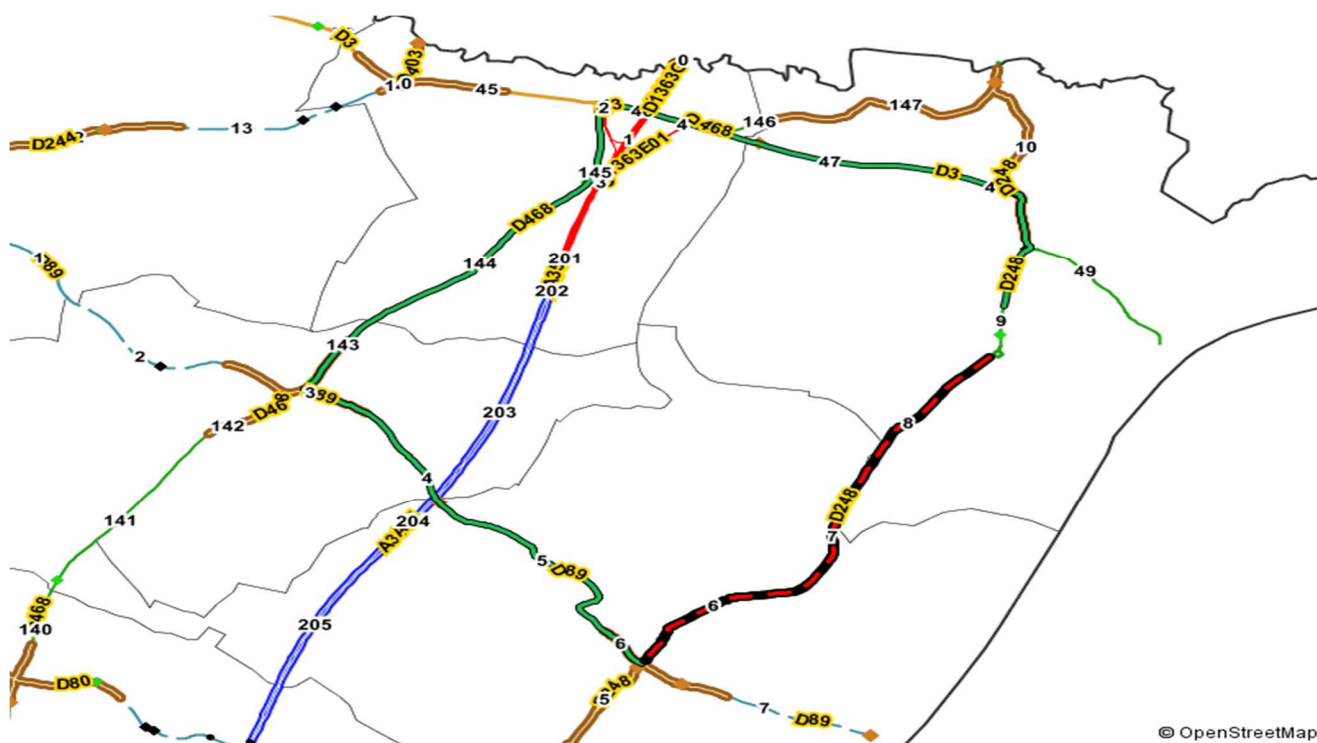
A compter du Lundi 08 Juillet 2024 et jusqu'au Jeudi 11 Juillet 2024 inclus, entre le giratoire D248/port autonome et le carrefour D468/28 la circulation des TE est interdite.

Une déviation sera mise en place pour les transports exceptionnels, dans les deux sens de circulation par les D28, D263, D3 via les communes de SELTZ, HATTEN, RITTERSHOFFEN, KUHLENDORF, HOHWILLER, SCHEIBENHARD, LAUTERBOURG. Dans le sens Nord-Sud les convois doivent faire demi-tour au giratoire RD 263/243 pour sortir sur la RD 28 car la bretelle de sortie RD 263 est barrée.

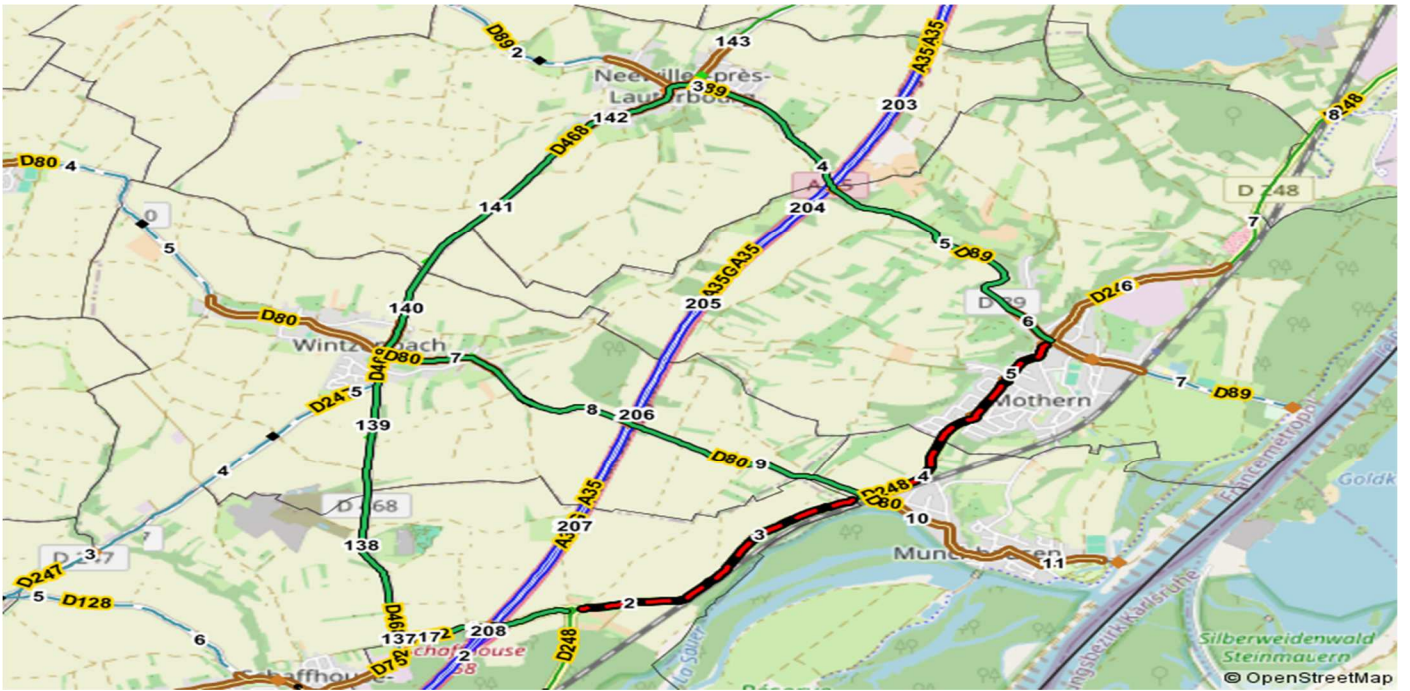
#### Article 6

A compter du lundi 08 juillet au 11 juillet 2024, l'arrêté permanent du Département N°497/2007 interdisant le transport de marchandises de plus de 7,5T est levé entre la commune de Schaffhouse-près-Seltz et la commune de Seltz.

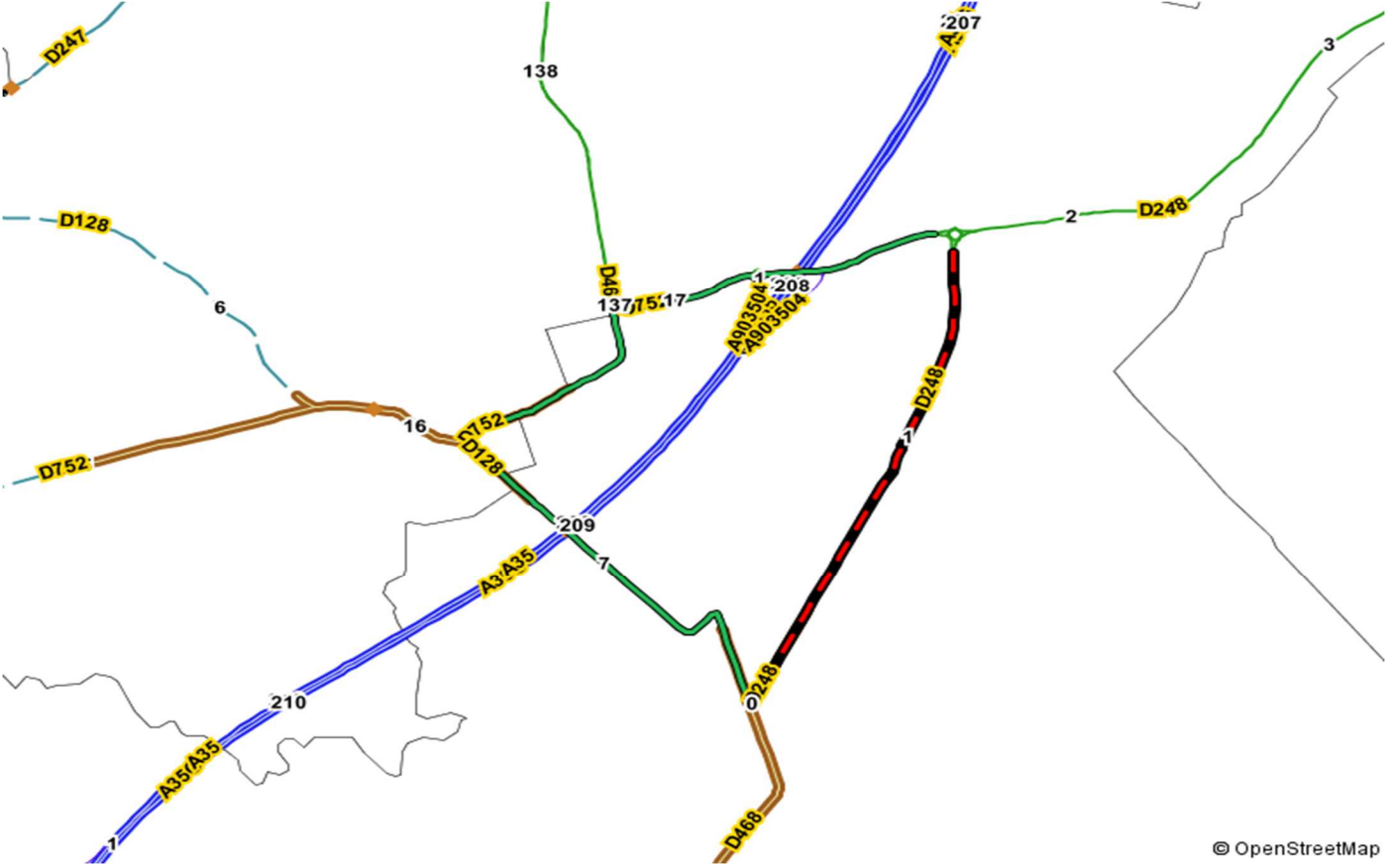
#### PHASE 1 :



#### PHASE 2 :



PHASE 3 :



PHASE 4 :

